



IUCN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland

Tel. +41 22 999 0000
Fax +41 22 999 0002
www.iucn.org

S. Exc. Madame Yvette SYLLA
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Déléguée permanente
Délégation permanente de la République de
Madagascar auprès de l'UNESCO

28 janvier 2022

Les forêts sèches de l'Andrefana [extension du bien « Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha », inscrit en 1990, critères (vii)(x)] – site proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Madame l'Ambassadeur,

Suite à la proposition d'inscription du site mentionné en référence sur la Liste du patrimoine mondial, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments de progrès suivants, intervenus au cours du processus d'évaluation de l'UICN. Comme indiqué dans mes lettres précédentes, l'UICN cherche à développer et à maintenir un dialogue avec les États Parties pendant le processus d'évaluation de toutes les propositions d'inscription.

La mission d'évaluation technique du Programme du patrimoine mondial de l'UICN au bien proposé s'est déroulée dans la période du 21 novembre au 1 décembre 2021 et a été conduite par Dr Frank HAWKINS. Avant tout, nous souhaitons exprimer nos sincères remerciements à vos autorités pour l'excellente organisation de la mission d'évaluation au bien proposé. L'évaluateur a grandement apprécié le soutien et la collaboration des services de l'Etat Partie au cours du déroulement de la mission, ainsi que l'accueil chaleureux tout au long de la mission. Nous vous prions de bien vouloir transmettre nos remerciements aux représentants officiels, scientifiques et contributeurs qui ont assisté l'expert dans sa mission.

Le Panel du Patrimoine mondial de l'UICN est en cours d'examiner les propositions d'inscription des biens naturels et mixtes et des paysages culturels. Ce processus prendra fin en mars/avril 2022, à la suite duquel le rapport d'évaluation technique de l'UICN sera distribué au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Lors de ses premières réunions au 6, 10, 13 et 15 décembre dernier, ainsi que le 19 janvier dernier, le Panel de l'UICN a examiné en détail chaque dossier de candidature, rapports de mission et consultations externes, ainsi que d'autres références concernant les biens proposés pour inscription.

Le Panel a grandement apprécié les efforts fournis en ce qui concerne la proposition qui a été préparée, et va discuter de ce dossier lors de sa prochaine réunion qui se tiendra en mars 2022. Le Panel a remarqué les valeurs importantes au niveau mondial incluses dans la proposition d'extension. En sus des éléments sollicités dans ma lettre du 28 octobre 2021, nous vous saurions gré de bien vouloir nous fournir une réponse succincte sur les points suivants :

Le Panel a noté l'importance de l'aire protégée de Menabe-Antimena, une aire qui n'est pas incluse dans la proposition d'extension actuelle. Par conséquent, le Panel serait très reconnaissant à l'État partie de bien vouloir indiquer :

1. les statuts de protection actuels au sein de l'aire protégée de Menabe-Antimena, et si l'État partie est en mesure de renforcer la protection et la gestion de ladite aire protégée dans sa totalité pour que la protection et la gestion soient à un niveau comparable au bien existant et aux composantes actuellement proposées ;
2. sa volonté d'inclure l'aire protégée de Menabe-Antimena en tant que composante supplémentaire du bien du patrimoine mondial existant « Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha » et si oui, dans quel délai une telle proposition pourrait être soumise, incluant tous les éléments requis (description des valeurs, limites, protection, gestion, etc.), pour examen par le Comité du

patrimoine mondial, dans le cadre des procédures disponibles conformément aux *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Le Panel n'a pas d'autres questions à poser concernant les composantes qui ont été inclus dans le dossier de nomination.

Une réponse prochaine à ces questions, ainsi qu'aux questions soulevées dans ma lettre du 28 octobre 2021, et d'ici le **28 février 2022 au plus tard** nous obligerait afin de faciliter au mieux le processus d'évaluation en cours, conformément au paragraphe 148 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. Nous attirons respectueusement votre attention sur le fait que toute information parvenue aux Organisations consultatives au-delà de cette date ne pourra pas être prise en considération dans l'évaluation. Il est également important de prendre note que l'UICN étudiera avec attention les informations complémentaires qui lui seront adressées dans les délais mais ne pourra évaluer une proposition totalement révisée ou fondée sur des changements majeurs à la proposition initiale, ou encore basée sur des informations trop nombreuses. Nous invitons donc l'État Partie à adresser une réponse concise portant sur les seuls points mentionnés ci-dessus et dans ma lettre du 28 octobre 2021.

Les informations complémentaires doivent officiellement être adressées en deux exemplaires au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pour être enregistrées dans la proposition originale. Nous vous saurions gré d'adresser également copie de ces informations par voie électronique à la fois au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO (a.balsamo@unesco.org) et au siège de l'UICN (clemens.kupper@iucn.org).

L'UICN formulera sa recommandation finale en tenant compte de votre réponse ; elle l'adressera au Comité du patrimoine mondial lequel se réunira du 19 au 30 juin 2022 à Kazan, Fédération de Russie.

Dans le but d'assurer la pleine transparence et le meilleur dialogue entre les acteurs au cours du processus d'évaluation, l'UICN serait heureuse de répondre à toutes les questions que vous pourriez soulever concernant leurs interventions au titre de la Convention du patrimoine mondial, y compris ceux mentionnés ci-dessus. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous par voie téléphonique ou réunion Skype.

N'hésitez donc pas à contacter à cette fin M Clemens KÜPPER, Chargé des Evaluations et des Opérations du Programme du patrimoine mondial de l'UICN (Tel: +41 22 999 0358; Email: clemens.kupper@iucn.org).

Permettez-nous de vous réitérer nos remerciements pour votre soutien à la Convention du patrimoine mondial et pour l'organisation de la récente mission d'évaluation. L'UICN se réjouit de votre aimable coopération et de recevoir prochainement votre réponse.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame l'Ambassadeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Tim BADMAN
Directeur du Programme du patrimoine Mondial